



## Marché public de travaux n° 18 025 83400 PC

### RESTAURATION DU FORT DU MOULIN SUR L'ÎLE DE PORT-CROS - PHASE 3 – BATIMENT A Lot 3-2 : Chauffage, Ventilation, Plomberie Sanitaire (CVC-PLO)

Cette consultation fait suite à une liquidation judiciaire à effet immédiat  
pour l'entreprise attributaire de ce lot

(Les lots n° 1, 2, 4 ont été attribués)

Marché à Procédure Adaptée (MAPA) selon l'article R2123-1  
du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

---

Maître d'ouvrage - PARC NATIONAL DE PORT-CROS  
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex  
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

---

Maître d'œuvre - Cabinet Pierre Antoine GATIER, ACMH  
34 Rue Bonaparte - 75006 PARIS  
Tél. 01 40 46 88 66 - fax 01 40 46 07 90

---

Hyères, avril 2019  
Le présent document contient 8 pages

## Table des matières

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
Parties contractantes au sens du présent document.....	3
Documents de référence et abréviations utilisées.....	3
Objet du marché.....	3
Type de marché et procédure.....	3
Décomposition en lots.....	3
Décomposition en tranches.....	3
Démarrage des travaux.....	4
Durée des travaux.....	4
Désignation du comptable assignataire.....	4
Modalité de paiement.....	4
Modalité du financement.....	4
Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre.....	4
Contrôle technique.....	4
Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.).....	5
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	5
Condition de participation.....	5
Groupement d'opérateurs économiques, art. R2142-19 et 20.....	5
Visite des lieux.....	5
Validité de l'offre.....	5
Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation.....	5
Présentation des offres.....	5
Jugement des offres.....	7
Conditions de remise des offres.....	7
Dispositions diverses.....	7
Variante art. R2151-8 R2151-10 et 11.....	7
Renseignements complémentaires.....	8

Documents :

Voir liste des pièces

DCOE Avril 2019 :

- Pièces graphiques lot 3-2
- CCTP lot 3-2
- DPGF lot 3-2
- travaux lots 1 et 4

DCOE Octobre 2018

## OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

### Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est l'établissement public du PARC NATIONAL DE PORT-CROS, représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le MAITRE D'OEUVRE est Pierre Antoine Gatier, Architecte en chef des monuments historiques, chargé par le POUVOIR ADJUDICATEUR ou par la personne responsable du marché de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

### Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- C.C.A.G. : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux
- C.C.T.G. : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux
- D.T.U. : Documents Techniques Unifiés
- C.C.P. Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019.

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

### Objet du marché

**La présente consultation fait suite à la liquidation judiciaire, à effet immédiat, de l'entreprise attributaire du lot n° 3 -CVC-PLO, en cours d'exécution.**

Travaux de restauration d'une partie de l'édifice du Fort du Moulin, monument classé situé sur l'île de Port-Cros dans le département du Var (83). La phase 3 des travaux comprend la restauration du bâtiment A, l'aménagement des bâtiments B et C et la restauration partielle de remparts, tels que détaillés au C.C.T.P.

Elle concerne :

- Restauration du clos et couvert du bâtiment A
- Restauration des intérieurs et création de salles de travail et hébergements dans le bâtiment A
- **Travaux CVC-PLO (concernés par la présente consultation)**
- Travaux CFO CFA
- Réutilisation de la citerne 1 Restauration des intérieurs et création d'une salle de réunion dans le bâtiment B et de chambres dans le bâtiment C.

### Type de marché et procédure

Marché de travaux, passé selon la procédure dite adaptée conformément à l'article R2123-1 du C.C.P du 1er avril 2019, (MAPA supérieur à 90 000,00 € HT).

### Décomposition en lots

Les travaux de la présente opération sont traités en 4 lots :

**Déjà attribués et les travaux sont en cours d'exécution :**

Lot 1 : Maçonnerie - pierre de taille – charpente - couverture

Lot 2 : Menuiserie – serrurerie - peinture

Lot 4 : Électricité, courant fort, courant faible (CFO-CFA)

**Pour la présente consultation, reste le lot 3-2 : Plomberie sanitaire - Chauffage – ventilation – (CVC PLO)**

Code CPV : 45330000 Équipements de plomberie

### Décomposition en tranches

Le lot n° 1 Maçonnerie - pierre de taille – charpente – couverture est décomposé en deux tranches, 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle, selon les articles R2113-4, 5, 6 du CCP :

- Tranche ferme
- Tranche optionnelle : restauration du rempart sud.

### **Démarrage des travaux**

Les travaux des lots 1, 2 et 4 sont en cours d'exécution.

Délai d'exécution du marché : il court à compter de la date de réception de la lettre de notification, qui peut valoir ordre de service pour le démarrage des travaux et des délais qui leur sont rattachés.

Est considéré délai d'exécution celui à compter de la réception de la notification (pour la préparation, commande des fournitures, etc...) et le commencement des travaux.

### **Durée des travaux**

La durée des travaux est estimée ainsi :

Phase préparation : 1 mois

Phase travaux : 3 mois

Soit une durée prévisionnelle globale de 4 mois.

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution de la mission. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

### **Désignation du comptable assignataire**

L'agent comptable pour le Parc national de Port-Cros est :

Madame Chantal BOUTEILLE

AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de

Montpellier

Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith

34470 PEROLS

### **Modalité de paiement**

Le paiement sera effectué au vu du ou des certificats de réception établi(s) par le représentant du Pouvoir adjudicateur, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture visée par le maître d'œuvre.

### **Modalité du financement**

La restauration du fort du Moulin est financée par la DRAC, la Région PACA et le budget propre de l'Établissement.

### **Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre**

**Maîtrise d'œuvre** assurée par l'AGENCE GATIER :

Monsieur GATIER – Architecte en chef des Monuments Historiques

34, Rue de Bonaparte

75 006 PARIS

Tél. 01.40.46.88.66

Fax. 01.40.46.07.90

Courriel : [pierre-antoine@gatier.org](mailto:pierre-antoine@gatier.org)

**Economiste de la construction :**

ASSELIN Economiste

30, Rue Jubé de la Pérelle

91410 DOURDAN

Tél. 01.60.81.18.81

Fax. 01.60.81.18.88

Courriel : [contact@asselin-economistes.fr](mailto:contact@asselin-economistes.fr)

**B.E.T CVC/PB/CFO-CFA-Structure :**

KLEBER DAUDIN

935 Chemin des granges

83440 CALLIAN

Tél : 04.93.29.76.99

Courriel : [wilfried.ferretti@kleber-daudin.com](mailto:wilfried.ferretti@kleber-daudin.com)

**Autres intervenants missionnés par la maîtrise d'ouvrage**

**Contrôle technique**

ALPES CONTROLES

ZI La Millone II

67 Rue d'Ollioules  
83140 SIX FOURS LES PLAGES  
Tél : 04.94.46.37.83  
Courriel : [toulon@alpes-contrôles.fr](mailto:toulon@alpes-contrôles.fr)

**Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.)**

QUALICONSULT  
Parc tertiaire de Valgora  
Bât. A  
83160 LA VALETTE DU VAR  
Tél : 04.94.08.01.29  
Courriel : [toulon.qcs@qualiconsult.fr](mailto:toulon.qcs@qualiconsult.fr)

**CONDITIONS DE CONSULTATION**

***Condition de participation***

Exclusion : Les entreprises ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du CCP, articles L2141-1 à 6.

Elles doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1. Elles doivent justifier de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P.

***Groupement d'opérateurs économiques, art. R2142-19 et 20***

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir Adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les travaux des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur permet aux candidats de présenter plusieurs offres :

- en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

***Visite des lieux***

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Elle n'est pas obligatoire. Cependant, le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser dans le cadre de ce marché.

***Validité de l'offre***

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

***Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation***

**2.5.1 Publicité**, article R2131-12

La présente consultation est publiée dans un journal habilité à recevoir des annonces légales Var Matin, sur le profil d'acheteur du Parc national de Port-Cros, son site Internet, <http://www.portcrosparcnational.fr>, « marchés publics » ainsi que sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

**2.5.2 Conditions de retrait du DCOE**

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la PLACE, à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires durant la consultation y seront mis en ligne. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.

***Présentation des offres***

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

**1/ Pièces de la candidature**, art. R2143-11

Documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, selon l'arrêté du 25 mars 2019 et son annexe 9

#### Attestations

- Assurance professionnelle :
  - Assurance responsabilité civile
  - Responsabilité décennale
- Dans le cas d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire, celui-ci devra couvrir sa responsabilité spécifique de mandataire par des extensions de garantie, ainsi qu'une extension de garantie qui couvrira sa solidarité.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
  - La déclaration sur l'honneur

#### Capacité économique, technique et financières

Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles, financières et techniques permettant la réalisation des travaux : qualification des organismes professionnels du bâtiment, Qualibat, Oquibi, Qualifelec... ou équivalent.

Il sera fourni la liste des chantiers de moins de cinq ans pour des travaux similaires avec le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)  
(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

#### **2 / Projet de marché :**

- Le présent DCOE comprenant le RC, le CCAP, l'AE
- Le CCTP
- Les annexes dûment remplies, datées et signées
- Les *curriculum vitae* des personnes qui participeront aux travaux (art. R2151-16 du CCP)
- Les moyens matériels affectés spécifiquement à ce marché
- La Décomposition du prix Global et Forfaitaire, (D.P.G.F.) jointe en annexe
- Un mémoire technique spécifique à ce marché dans lequel apparaîtront très clairement la présentation de l'équipe, l'organisation matérielle et humaine que l'entreprise se propose de mettre en œuvre, l'organisation de mise en place du chantier, les solutions techniques, les fiches techniques des produits, les garanties des équipements installés, le planning et les délais
- R.I.B.

#### **En cas de sous-traitance, art. R2151-13**

Pour l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement, le candidat fournira un DC4, détaillant la partie qu'il entend sous-traiter avec son montant.

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.

#### **En cas de cotraitance,**

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

*Art. R2143-13 du CCP : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.*

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française ou une traduction en français sera fournie selon l'art. R2143-16.

Le candidat dont l'offre est classée en première position produira les attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

### Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

● **50 % pour le mémoire technique** : les moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation du chantier, la méthodologie, les solutions techniques envisagées, les qualifications des personnels participant aux travaux, écolabels des matériaux et produits utilisés, mesures environnementales, les délais de réalisation...

les sous critères sont:

1.Méthodologie, organisation, technicité -	30%
2.Cohérence de la planification et respect des délais -	10%
3.Démarche développement durable (environnementale et sociale) -	10%

● **50 % pour le prix**

### Conditions de remise des offres

Date et heure limites de réception des offres : **24/04/2019 à 17:00 h**

### Dématérialisation de la consultation : présentation par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

### Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPÉRATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Sa réception se fera avant le **24/04/2019 à 17:00 h**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde : Danielle Forestier, cellule marchés, 181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220, 83406 Hyères Cedex

### Dispositions diverses

#### Négociation, art. R2123-5

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec le ou les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres initiales, la négociation n'est pas nécessaire. L'invitation à négocier se fera par courriel, indiquant la date maximum à laquelle les candidats transmettront leur nouvelle proposition écrite. La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

#### Modification du marché en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications envisageables :

- Tous travaux/toutes fournitures non prévus
- Variation de prix
- Augmentation/réduction des quantités
- Toutes sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

#### Avenant – décision de poursuivre

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

### Variante art. R2151-8 R2151-10 et 11

La présentation d'une seule variante est acceptée, à la condition que l'entreprise réponde d'abord à la solution de base souhaitée et que la variante n'aboutisse pas à une modification de l'objet du marché et des clauses figurant aux CCAP et CCTP : seule une variante technique, sous la forme de solutions innovantes et/ou alternatives à l'offre de base, à condition qu'elle permette d'atteindre

le même objectif, est autorisée.

La variante sera proposée séparément de l'offre de base, accompagnée des informations, croquis ou plans correspondants.

Les exigences fonctionnelles minimales sont celles du cahier des charges initial.

Elle fera l'objet d'un acte d'engagement distinct.

#### ***Renseignements complémentaires***

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)